

RCS : NEVERS Code greffe : 5802

Documents comptables

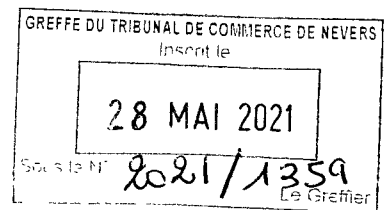
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NEVERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00079 Numéro SIREN : 531 010 569 Nom ou dénomination : AGREGATS DU CENTRE GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2021 sous le numéro de dépôt 1359



AGREGATS DU CENTRE GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 6 763 300 euros
Siège social : 60 rue Voltaire
ZI des Chamonds, 58640 VARENNES VAUZELLES
531 010 569 RCS NEVERS

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 26 MAI 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à -81 360,60 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-81 360,60 euros
Report à nouveau antérieur :	-681 138,57 euros
Au compte "report à nouveau"	-81 360,60 euros
S'élevant ainsi à -762 499,17 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Associé unique du 26 mai 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président
Gilles MORINI

SASU AGREGATS DU CENTRE GROUPE

ZI DES CHAMONDS
58640 VARENNES VAUZELLES

**COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**

COMPTES ANNUELS

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

COGEP 

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan	6
Compte de résultat	8
Annexe	9
Règles et méthodes comptables	10
Notes sur le bilan	12
Notes sur le compte de résultat	19
Autres informations	20
Etats détaillés	21
Bilan détaillé	22
Compte de résultat détaillé	25
Dossier de gestion	27
Liasse Fiscale	29

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société
SASU AGREGATS DU CENTRE GROUPE
Pour l'exercice du 01 juillet 2019 au 30 juin 2020

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	7 846 791
Chiffre d'affaires	617 969
Résultat net comptable (Perte)	-31 361

Fait à VARENNES VAUZELLES
Le 13/10/2020

HUBERT GUERIN

EXPERT COMPTABLE

COMPTES ANNUELS

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Etats de synthèse

COGEP 

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag				
Autres immobilisations corporelles	28 000	17 507	10 493	13 293
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	7 301 094		7 301 094	7 114 094
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 000		5 000	5 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 334 094	17 507	7 316 587	7 132 387
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	499 252		499 252	336 571
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	397		397	2 000
Etat, Impôts sur les bénéfices				68 934
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 121		3 121	53 298
Autres créances	25 304		25 304	29 328
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 818		1 818	73
Charges constatées d'avance	312		312	179
TOTAL ACTIF CIRCULANT	530 204		530 204	490 382
Charges à répartir sur plusieurs exercices				5 922
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				5 922
TOTAL ACTIF	7 864 298	17 507	7 846 791	7 628 692

Bilan

	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	6 763 300	6 763 300
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	411	411
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 797	7 797
Report à nouveau	-681 139	-839 416
Résultat de l'exercice	-81 361	158 277
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 009 000	6 000 370
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	204 033	532 560
Découverts et concours bancaires	1 968	6 295
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	206 000	538 855
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	954 560	640 014
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211 177	172 143
Personnel	40 391	30 941
Organismes sociaux	58 949	32 370
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	89 016	121 166
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	3 487	2 832
Dettes fiscales et sociales	191 842	187 309
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	274 202	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 837 782	1 538 322
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	7 846 781	7 628 692

Compte de résultat

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	617 969	494 899
Subventions d'exploitation	13 800	
Autres produits	24 886	18 609
Total	656 655	513 508
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de m.p & aut.approv.		5 363
Autres achats & charges externes	263 207	192 343
Total	263 207	197 706
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	3 839	3 389
Salaires et Traitements	287 221	237 119
Charges sociales	143 819	110 221
Amortissements et provisions	8 722	10 697
Autres charges	17	648
Total	443 618	362 073
RESULTAT D'EXPLOITATION	-50 171	-46 271
Produits financiers		205 916
Charges financières	29 613	22 562
Résultat financier	-29 613	183 354
RESULTAT COURANT	-79 783	137 083
Produits exceptionnels	865	178 227
Charges exceptionnelles	30 182	157 033
Résultat exceptionnel	-29 317	21 194
Impôts sur les bénéfices	-27 740	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-81 361	158 277

COMPTES ANNUELS

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Annexe

COGEP 

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU AGREGATS DU CENTRE GROUPE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 7 846 791 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 81 361 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 000			28 000
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	28 000			28 000
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	7 114 094	187 000		7 301 094
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 000			5 000
Immobilisations financières	7 119 094	187 000		7 306 094
ACTIF IMMOBILISE	7 147 094	187 000		7 334 094

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			187 000	187 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			187 000	187 000
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLE SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SARL CARRIERES AGREGATS DU C	851	-350	100,00	679	679			1 233	11	
SARL AGREGATS DU CENTRE RECY	30	12	59,83	18	18			1 522	-107	
SAS AGREGATS DU CENTRE	650	303	100,00	6 605	6 605			5 219	84	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 707	2 800		17 507
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	14 707	2 800		17 507
ACTIF IMMOBILISE	14 707	2 800		17 507

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 533 386 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 000		5 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	499 252	499 252	
Autres	28 822	28 822	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	312	312	
Total	533 386	528 386	5 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	248 224
PRODUITS A RECEVOIR	397
INTERETS COURUS A RECEVOIR	237
Total	248 857

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 763 300,00 euros décomposé en 67 633 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 837 782 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 968	1 968		
- à plus de 1 an à l'origine	204 033	72 884	131 149	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211 177	211 177		
Dettes fiscales et sociales	191 842	191 842		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 228 762	1 228 762		
Produits constatés d'avance				
Total	1 837 782	1 706 633	131 149	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	275 505			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	604 370			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	15 683
SUR EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEME	338
INT COURUS	440
DETTES PROVIS. POUR CONGES PAYES	25 155
PROV CH/CONGES PAYER	11 422
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	612
TA CAP	713
FORM CONTINUE A PAYER	762
CLIENTS - RRR A ACCORDER	30 318
Total	85 443

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	312		
Total	312		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	577 588		577 588
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	40 380		40 380
TOTAL	617 968		617 968

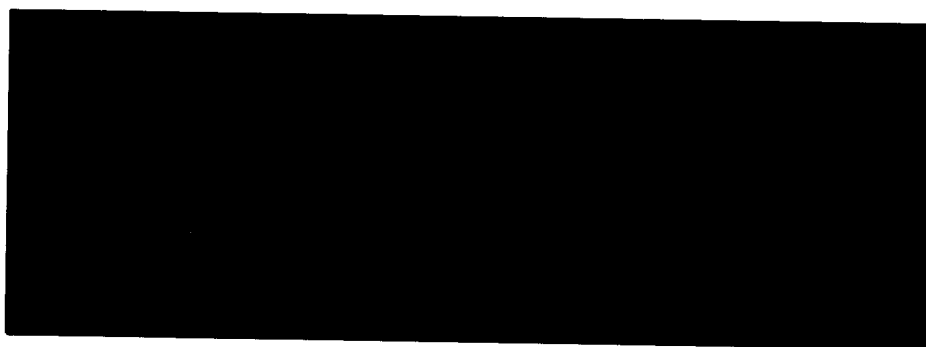
Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2016, la société SASU AGREGATS DU CENTRE GROUPE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SASU AGREGATS DU CENTRE GROUPE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

E.I.R.L. BOUVEAU

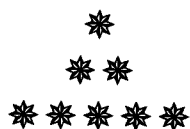
Monsieur BOUVEAU Philippe
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Bourges

SAS AGREGATS DU CENTRE GROUPE
Rapports du Commissaire aux Comptes
Exercice du 01/07/19 au 30/06/20



⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Exercice 01/07/19 – 30/06/20



S.A.S. AGREGATS DU CENTRE GROUPE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 6 763 300 Euros

Siège social : 60, Rue Voltaire

58 180 – VARENNES-VAUZELLES

R.C.S NEVERS – B 531 010 569

18 rue Michaël Faraday – Zone Port Sec Nord – 18 000 BOURGES

☎ 06-07-03-88-82

Siret 398 608 745 00053 R.S.E.I.R.L. BOURGES 398 608 745 – APE 6920Z



E.I.R.L. BOUVEAU

Monsieur BOUVEAU Philippe
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Bourges

S.A.S. AGREGATS DU CENTRE GROUPE
Société par Actions Simplifiée au Capital de 6 763 300 Euros
Siège social : 60, Rue Voltaire
58 640 – VARENNES VAUZELLES

R.C.S NEVERS – B 531 010 569

☞ ☞ ☞ ☞

☞ ☞ ☞ ☞

Messieurs les Associés,

I- Opinion

Conformément à la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale datée du 17 Décembre 2016, j'ai réalisé l'audit des comptes annuels de la SAS AGREGATS DU CENTRE GROUPE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2020, que vous trouverez joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS AGREGATS DU CENTRE GROUPE à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

J'ai réalisé mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont détaillées dans un paragraphe en fin du présent rapport.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

b) Indépendance

Ma mission d'audit a été effectuée dans le respect des règles d'indépendance applicables à ma profession, sur la période du *1^{er} Juillet 2019* à la date d'émission de mon rapport, étant précisé que je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

Conformément aux articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatifs à la justification de mes appréciations, j'attire votre attention sur les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je vous précise que je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

a) Règles et principes comptables

L'annexe précise dans l'exposé des « Règles et méthodes comptables », que les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice comptable à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

L'annexe légale précise les informations liées aux méthodes de valorisation des immobilisations, titres de participation et créances.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et je me suis assuré de leur correcte application.

b) Estimations comptables

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par la société et décrites dans l'annexe légale concernant l'évaluation des rubriques de l'actif et passif du bilan arrêté au 30 Juin 2020. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, j'ai mis en œuvre les tests et procédures pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Par ailleurs, je me suis assuré de la concordance du montant des disponibilités et des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit de la Société avec les documents émanant des établissements financiers.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, j'ai également procédé aux vérifications spécifiques imposées par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid 19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

En outre, j'ai vérifié la concordance des informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur leur concordance, avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Je me suis également assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été transmises, conformément à la loi, dans le rapport de gestion.

En application de la Loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement des créances clients et dettes fournisseurs prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il est rappelé que la direction doit établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il revient à la direction d'évaluer la capacité de la SAS AGREGATS DU CENTRE GROUPE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il vous est précisé qu'il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans ce sens l'article L.823-10-1 du Code de commerce précise que ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, j'exerce tout au long de celui-ci mon jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique. En outre :

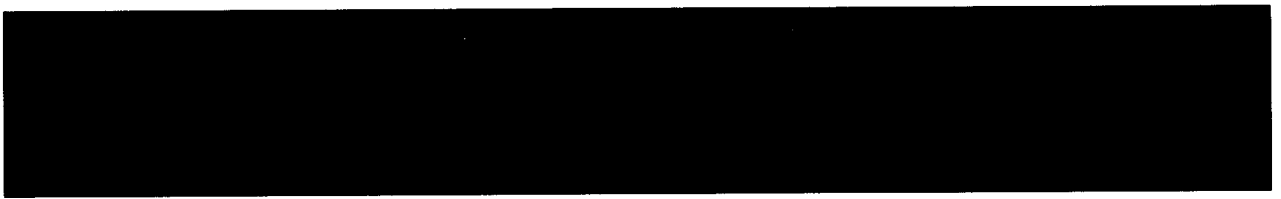
- J'identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définis et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments que j'estime suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- J'ai pris connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- J'apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de mon rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, j'attire l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, je formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- J'apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NEVERS, le 16 Février 2021

Philippe BOUVEAU

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de
Bourges



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	28 000	17 507	10 493	13 293
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	7 301 094		7 301 094	7 114 094
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 000		5 000	5 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 334 094	17 507	7 316 587	7 132 387
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	499 252		499 252	336 571
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	397		397	2 000
Etat, Impôts sur les bénéfices				68 934
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 121		3 121	53 298
Autres créances	25 304		25 304	29 328
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 818		1 818	73
Charges constatées d'avance	312		312	179
TOTAL ACTIF CIRCULANT	530 204		530 204	490 382
Charges à répartir sur plusieurs exercices				5 922
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				5 922
TOTAL ACTIF	7 864 298	17 507	7 846 791	7 628 692

Bilan

	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	6 763 300	6 763 300
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	411	411
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 797	7 797
Report à nouveau	-681 139	-839 416
Résultat de l'exercice	-81 361	158 277
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 089 009	6 090 370
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	204 033	532 560
Découverts et concours bancaires	1 968	6 295
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	206 000	538 855
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	954 560	640 014
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211 177	172 143
Personnel	40 391	30 941
Organismes sociaux	58 949	32 370
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	89 016	121 166
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	3 487	2 832
Dettes fiscales et sociales	191 842	187 309
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	274 202	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 837 782	1 538 322
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	7 926 791	7 628 692

Compte de résultat

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	617 969	494 899
Subventions d'exploitation	13 800	
Autres produits	24 886	18 609
Total	656 655	513 508
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de m.p & aut.approv.		5 363
Autres achats & charges externes	263 207	192 343
Total	263 207	197 706
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	3 839	3 389
Salaires et Traitements	287 221	237 119
Charges sociales	143 819	110 221
Amortissements et provisions	8 722	10 697
Autres charges	17	648
Total	443 618	362 073
RESULTAT D'EXPLOITATION	-50 171	-46 271
Produits financiers		205 916
Charges financières	29 613	22 562
Résultat financier	-29 613	183 354
RESULTAT COURANT	-79 783	137 083
Produits exceptionnels	865	178 227
Charges exceptionnelles	30 182	157 033
Résultat exceptionnel	-29 317	21 194
Impôts sur les bénéfices	-27 740	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-81 361	158 277

COMPTES ANNUELS

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Annexe

COGEP 

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU AGREGATS DU CENTRE GROUPE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 7 846 791 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 81 361 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 000			28 000
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	28 000			28 000
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	7 114 094	187 000		7 301 094
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 000			5 000
Immobilisations financières	7 119 094	187 000		7 306 094
ACTIF IMMOBILISE	7 147 094	187 000		7 334 094

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			187 000	187 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			187 000	187 000
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLE SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SARL CARRIERES AGREGATS DU C	851	-350	100,00	679	679			1 233	11	
SARL AGREGATS DU CENTRE RECY	30	12	59,83	18	18			1 522	-107	
SAS AGREGATS DU CENTRE	650	303	100,00	6 605	6 605			5 219	84	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 707	2 800		17 507
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	14 707	2 800		17 507
ACTIF IMMOBILISE	14 707	2 800		17 507

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 533 386 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 000		5 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	499 252	499 252	
Autres	28 822	28 822	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	312	312	
Total	533 386	528 386	5 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	248 224
PRODUITS A RECEVOIR	397
INTERETS COURUS A RECEVOIR	237
Total	248 857

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 763 300,00 euros décomposé en 67 633 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 837 782 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 968	1 968		
- à plus de 1 an à l'origine	204 033	72 884	131 149	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211 177	211 177		
Dettes fiscales et sociales	191 842	191 842		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 228 762	1 228 762		
Produits constatés d'avance				
Total	1 837 782	1 706 633	131 149	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	275 505			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	604 370			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	15 683
SUR EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEME	338
INT COURUS	440
DETTES PROVIS. POUR CONGES PAYES	25 155
PROV CH/CONGES PAYER	11 422
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	612
TA CAP	713
FORM CONTINUE A PAYER	762
CLIENTS - RRR A ACCORDER	30 318
Total	85 443

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	312		
Total	312		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	577 588		577 588
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	40 380		40 380
TOTAL	617 968		617 968

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2016, la société SASU AGREGATS DU CENTRE GROUPE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SASU AGREGATS DU CENTRE GROUPE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Garantie oséo pour un emprunt au crédit agricole	791 000
Nantissement du fonds de commerce de ADC CAC ADCG pour un emprunt au crédit agricole de 791 000€	
Garantie oséo pour un emprunt au crédit agricole	207 200
Nantissement du fonds de commerce de ADC CAC ADCG pour un emprunt au crédit agricole de 207 200€	
Caution solidaire holding cyrus	75 000
Caution solidaire de gilles morini	75 000
Garantie bpi france	120 000
Autres engagements reçus	1 268 200
Total	1 268 200
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

13 AVR. 2021

Déposé au Greffe du tribunal
de commerce le :

29 MARS 2021

REQUETE

R12021/116

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nevers

La société AGREGATS DU CENTRE GROUPE, Société par actions simplifiée au capital de 6 763 300 euros, ayant son siège social 60, rue Voltaire - ZI des Chamonds, 58640 VARENNES VAUZELLES immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 531 010 569

Représentée par son Président, Monsieur Gilles MORINI,

Ayant pour Avocat, la société LEGALYS CONSEILS, prise en son bureau de Varennes-Vauzelles, Nièvre, 3 rue du Bengy,

A l'honneur de vous exposer que :

Ladite société, ayant clôturé le 30 juin 2020 les comptes de son dernier exercice social, doit, conformément aux dispositions statutaires de l'article 26 des statuts, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle dans un délai de neuf mois suivant la date de clôture, soit au plus tard le 31 mars 2021.

Par lettre du 10 mars 2021, ladite Assemblée a été régulièrement convoquée pour le lundi 29 mars 2021 à 14 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2020 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président.

Cette date ne pourra être respectée pour les raisons suivantes :

En effet, par lettre du 25 mars 2021, et eu égard au contexte sanitaire actuel et en conséquences des mesures annoncées le même jour par le gouvernement, Monsieur Gilles MORINI a sollicité de la société CYRUS, autre associé, le report de cette assemblée à une date ultérieure sans qu'elle puisse être fixée au-delà du 31 mai 2021, et dans l'affirmative une nouvelle convocation sera adressée.

Par mail de ce vendredi 26 mars, la société CYRUS, sous couvert de Monsieur Stanislas de POMMEREAU, son Président, a accepté cette proposition.

Vous trouverez joint à la présente requête les éléments suivants justifiant que cette requête n'est pas liée à un motif économique de la société.

- les statuts de la société,
- les comptes annuels clos le 30 juin 2020,
- la lettre de la société AGREGATS DU CENTRE GROUPE sollicitant la demande de report auprès de la société CYRUS,
- le mail de réponse de la société CYRUS.



C'est pourquoi, le requérant a l'honneur de vous prier de bien vouloir constater l'accord des associés et autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire jusqu'au 31 mai 2021 lui permettant de reporter la convocation et la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi et les statuts

Fait en deux exemplaires à Varennes Vauzelles
Le 26 mars 2021

Benoit MARTY
Avocat.



13 AVR. 2021

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NEVERS**

ORDONNANCE

Rôle n° : 2021000424 / 2021000194

Nous, Michel BILLON, Président du Tribunal de Commerce de NEVERS,

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés et les pièces à l'appui,

Vu les dispositions des articles L 223-26, L225-100, R 223-18-1 et R 225-64 du Code de commerce,

Autorisons la Société:

AGREGATS DU CENTRE GROUPE
Société par actions simplifiée
AU CAPITAL DE 6 763 300,00 €
B 531 010 569
60, Rue Voltaire Zone Industrielle des Chamonds
58640 Varennes-Vauzelles

A bénéficier d'un délai supplémentaire de deux mois allant jusqu'au 31 mai 2021, pour la tenue de son assemblée générale ordinaire aux fins d'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020,

Disons que la présente Ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal et communiquée à la requérante,

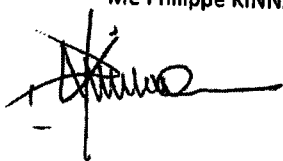
Disons qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

Liquidons les dépens de la présente décision à la somme de 34.08 euros TTC.

Rendue en notre Cabinet à Nevers,

Le 9 Avril 2021

Le Greffier,
Me Philippe KINNA



Le Président
Michel BILLON

